



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 21/03/2026

OBJET : Désignation de délégués au sein des structures intercommunales : Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 17/03/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Violette DECHANET donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ses statuts modifiés par arrêté préfectoral le 12 juillet 2018, le SIGAL est composé des communes de Anse, Porte des Pierres Dorées, Lachassagne, Marcy sur Anse et Pommiers.

Ce syndicat intervient en matière d'assainissement collectif et non collectif (pour Anse, sur le territoire de Grave sur Anse, Les Lévrières et La Gonthère).

Le syndicat est administré par un comité composé de **deux délégués titulaires et un délégué suppléant** pour les communes de Anse, Lachassagne, Porte des Pierres Dorées et Marcy sur Anse ; de trois délégués titulaires et un délégué suppléant pour Pommiers.



LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) DECIDE de ne pas procéder à la désignation des délégués par scrutin secret, par dérogation au 1^{er} alinéa du I de l'article L5211-7 du CGCT

2°) DESIGNE M Pierre REBUT, M William FOULETIER, représentants titulaires et M Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE représentant suppléant de la commune de Anse au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND